

LA PATRIE

VALAISANNE

Rédaction : SIERRE. Case : 2723

Administration : SIERRE. - Tél. 105

Chèque : 11c 898

Abonnements : 1 an 6 mois 3 mois

Fr. 8.- 4.50 2.50

Etranger : port en sus

Bulletin officiel en supplément : Fr. 4.50 par an.

Annonces Suisses S.A. Sion, tél. 2.24
Sierra, tél. 105

PRIX DES ANNONCES :

La ligne m/m ou son espace :

Local 7 Canton 8 ct. Suisse . . . 10 ct.
Etranger . . . 12 ct. Réclames 20 ct.

Paraissant à Sierra, les mardi, jeudi et samedi

AVANT LES ELECTIONS

Un devoir moral : faire de la politique

II

Connaître son programme, disions-nous samedi dernier, voilà le premier devoir de tout citoyen, de tout électeur, conscient de ses responsabilités et qui s'apprête à jeter dans l'urne un bulletin de vote dont dépendra pour quatre ans, l'avenir du pays.

Connaître son programme ne suffit pas. Il faut le défendre.

Nos adversaires d'extrême-gauche, les socialistes donnent, sur ce point, aux partisans de nos idées une leçon dont ils feraient bien de profiter, mais dont leur quiétude malheureusement ne s'épouvante guère.

Du fait que nous vivons sous un régime qui a nos préférences, dont nous sommes aussi plus ou moins les bénéficiaires, il serait souverainement imprudent de nous endormir sur nos lauriers, lauriers que d'autres ont conquis pour nous et d'assister, impassibles, aux événements dont nous restons les spectateurs, hélas ! trop souvent indifférents.

Sans jouer aux « Cassandre », force est d'avouer que pareille attitude nous ménage de cruels et douloureux lendemains et qu'une société qui ne sait plus réagir est une société vermoulue incapable de résister à une action énergique de quelques hommes décidés.

Ne nous lamentons donc point si la lutte électorale est encore vive chez nous; elle témoigne, du moins, de la vitalité de notre tempérament, de notre enthousiasme pour la cause civique.

Non, sans doute, que nous préconisions jamais l'explosion de passions regrettables, ni que nous approuvions les intempérances de langage qui ne manquent pas à chaque consultation électorale, de se manifester de part et d'autre.

Sans doute, l'idéal serait de se « passionner calmement » pour la chose publique, de s'enflammer pour un programme que l'on mettrait, à défendre, toutes les énergies de son âme, tout en évitant soigneusement d'outrepasser les limites de l'objectivité et de la justice.

Tendons vers cet idéal, mais ne négligeons pas de nous intéresser à la politique, car elle est nécessaire, elle est utile, elle est indispensable et qui plus est, nous enserme si bien que nous ne pouvons l'éviter.

« Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, disait Montalembert, la politique s'occupe de vous tout de même. »

Et une vedette du catholicisme belge contemporain, M. du Bus de Warnaffe d'ajouter avec raison :

« Toute politique faite sans vous se réalisera contre vous, contre tous les principes qui vous sont chers, contre toutes les réalités que vous défendez, contre l'ordre, en un mot, condition essentielle de la paix des cœurs et de la sérénité des esprits. »

Paroles profondes que nous aimerions voir méditées par nos concitoyens qui se font gloire d'ignorer la politique, de renier tout parti politique, non que ses principes ne leur agréent pas, mais parce que professés par des hommes qui, personnellement, n'ont pas leur sympathie.

Arrière ces petites blessures d'amour-propre, ces petits ressentiments, légitimes peut-être, mais il s'agit bien de cela!

Il s'agit de la défense d'un patrimoine, religieux, politique, social, d'un ordre économique et culturel qui nous est cher et que d'autres sont prêts à défendre avec nous.

Il s'agit d'instaurer ou de maintenir un régime conforme aux enseignements de la Sainte Eglise, conforme à nos traditions légitimes, à nos intérêts bien compris.

D'où la nécessité de faire de la politique.

Mais comment faire de la politique, sans appartenir à un parti politique, du moins de cœur. Et si le cœur y est, la profession publique ne tardera pas.

Le parti est, en effet, à la vie politique, ce que sont les sociétés à la vie économique.

Pour défendre les intérêts professionnels, les personnes qui se vouent à tel ou tel métier se réunissent en corporations ou syndicats.

Pour défendre des idées communes sur la conduite de la cité, les citoyens professant un même idéal, se retrouvent dans les partis politiques.

Et de même que l'effort individuel, s'il est isolé, court le risque d'être stérile, ainsi toute tentative de faire prévaloir seul, un programme, se heurte à des difficultés que la lutte en commun surmonte plus aisément.

Plus les forces seront nombreuses pour faire triompher nos idées, plus elles seront unies en un faisceau solide, plus elles sauront mettre l'intérêt général dont elles se réclament avant leurs satisfactions propres, plus nous aurons de chances de vaincre, plus aussi, nous attirerons à notre cause et à notre parti, d'adhérents convaincus, enthousiastes, heureux de collaborer à l'édification de la maison que nous voudrions plus belle et plus confortable.

Ils viendront d'autant plus nombreux que notre parti fera preuve de plus d'homogénéité, que les membres qui le composent et surtout ceux qui le dirigent, donnent l'exemple des vertus dont ils se disent les défenseurs et mettent leur conduite en harmonie avec les principes dont ils se réclament.

Car, si seule une bonne politique peut sauver le pays des dangers divers qui le menacent, dangers économiques et sociaux, seuls des hommes imprégnés de principes d'ordre et de sagesse, d'idéal chrétien et que ne retient pas un funeste respect humain, signe de faiblesse et d'abdication, peuvent faire cette politique.

Il importe donc, non seulement de proclamer un programme, mais de désigner, pour le réaliser des citoyens offrant les garanties nécessaires pour mener à chef l'œuvre envisagée.

Nous y reviendrons. Mais, des lignes qui précèdent, résulte l'obligation morale, pour chaque citoyen, désirant contribuer à la bonne marche de la cité, de faire de la politique, d'appartenir à un parti politique.

D'y engager ceux qui jusqu'ici, s'y sont montrés réfractaires, sera notre second devoir. C. A.

Chronique Religieuse

Le second centenaire des Rédemptoristes

Jeudi 9 novembre, a été célébré à Rome, le second centenaire de la fondation de la congrégation des Rédemptoristes créée par saint Alphonse-Marie de Liguori, le 9 novembre 1732.

A cette occasion, le Pape a adressé au Père Murray, recteur, une lettre de compliments.

Cet ordre, qui comprend 4735 membres, a 348 maisons.

Les fêtes commémoratives dureront une année.

Un prêtre français en voie de canonisation

La congrégation générale des rites, réunie mercredi matin dans la salle du trône, s'est occupée de deux miracles proposés pour la canonisation du bienheureux André-Hubert Tournet, prêtre séculier, fondateur de la congrégation des Filles de la Croix, appelées également Sœurs de Saint André.

M. Tournet était curé de Maillé, dans le diocèse de Poitiers. Il mourut le 13 mai 1884. Sa béatification fut accomplie par Pie XI en mai 1926.

Un soir d'émeute à Genève

Les chefs socialistes provoquent des manifestations qui se terminent tragiquement

11 morts, 60 blessés

Prétentions socialistes

Genève a vécu mercredi soir, des heures tragiques, que jamais depuis des décades elle n'avait vécues.

Une manifestation ayant été annoncée par l'Union nationale, pour formuler des accusations contre Nicole et Dicker ceux-ci avaient demandé au Conseil d'Etat d'interdire cette réunion, pourtant prévue en local fermé, à la salle communale de Plainpalais.

La réponse du gouvernement

Le gouvernement refusa de donner suite à ce désir et prit ses dispositions pour assurer la liberté de la manifestation, menacée par les chefs socialistes qui depuis plusieurs jours, avaient convoqué leurs troupes pour mercredi soir à Plainpalais, et décidé de s'opposer par la force à la réunion projetée.

Dès 6 heures, la police avait barré les rues avoisinant la Salle communale et procéda à un filtrage sérieux.

A 8 h. 30, l'assemblée commença par un discours du Dr Steinmetz, président de l'assemblée qui s'est vivement élevé contre la politique de MM. Nicole et Dicker. Des cris divers furent poussés dans la salle et des manifestants expulsés manu militari.

Les gendarmes, agents de sûreté et gardes ruraux avaient reçu des lunettes de mica pour se protéger éventuellement contre les jets de poivre.

Au dehors, la foule grossit : des curieux, des révolutionnaires entraînant à leur suite la lie de la population.

Tandis que dans la Salle, MM. Droin, président de l'Union nationale, Testuz, Dupont-Lachenal, G. Oltramare, dénoncent les méfaits de Nicole et Dicker, dont ils stigmatisent la mauvaise foi et prêchent la guerre sainte contre le socialisme, les événements dehors, se précipitent. La pression des rouges sur le cordon de police devenait de plus en plus forte.

Bousculés, les gendarmes dégainèrent et, tout en conservant un calme absolu, tentèrent de refouler les manifestants. Mais, n'étant pas en nombre, ils durent reculer.

... et alerte la troupe

Devant cette grave menace de désordre, M. le conseiller Frédéric Martin fit alors appel à la troupe et lui demanda de dégager le boulevard du Pont-d'Arve. L'opération fut alors dirigée par les chefs militaires.

Une populace en délire

La IIIe compagnie de l'école de recrues, sous les ordres du lieutenant Perret, se rendit alors en colonne de marche à l'endroit indiqué. Mais les soldats furent aussitôt entourés par une horde d'énergumènes, qui les bousculèrent, pénétrèrent dans les rangs, frappèrent de tous les côtés, arrachèrent des casques, s'emparèrent d'armes qu'ils brisèrent ou jetèrent dans les bouches d'égout. La mêlée devint générale; plusieurs soldats furent frappés à coups de matraque, d'autres reçurent du poivre dans les yeux, un officier fut assez sérieusement blessé à la tête pendant que des cris de « bandits », « tuez sur vos chefs », etc., étaient poussés. Des femmes se faisaient remarquer par la violence de leurs propos.

En présence de cette situation qui pouvait devenir tragique, l'ordre fut donné à la IIe compagnie de dégager la IIIe et de rétablir le barrage. Cette compagnie arriva aussitôt au pas de course, suivie d'un camion avec mitrailleuse. Trois sommations furent faites pour ordonner aux manifestants de se retirer, mais ces sommations furent accueillies par des vociférations et des coups de sifflets, et au lieu de se retirer, les manifestants se ruèrent de plus belle sur la troupe.

Les soldats se défendent

Il n'y avait plus alors qu'un moyen de dégager les soldats et de rétablir l'ordre; c'était d'avoir recours aux armes, et c'est ce qui fut fait, et ce fut, dans la nuit, pendant deux secondes, le terrible crépitement d'un fusil-mitrailleur.

L'effet fut immédiat : un vent de panique passa sur la horde hurlante, qui aussitôt se dispersa, fuyant dans toutes les directions. Quant à M. Nicole, il n'avait pas attendu la deuxième sommation pour se réfugier dans un café d'où il s'empressa ensuite de déguerpir.

Tragique bilan

Malheureusement, le bilan de cette émeute était tragique : 11 morts et 60 blessés !

Les coupables

Les soldats n'ont fait que se défendre; attaqués, assaillis, lapidés par une troupe de sinistres gredins, ils voyaient leur vie sérieusement en danger. Ils ont riposté.

Nicole cria à l'assassinat, lui le principal responsable de ces heures tragiques.

Il saura qu'on est décidé à mettre un terme à ses provocations et que contre la force, la force sera employée.

Nous sommes loin d'approuver les méthodes violentes préconisées par les orateurs de mercredi soir, qui montrèrent une passion, une violence incroyables.

Mais ces paroles n'influèrent en rien la manifestation qui se déroulait au dehors et qui fut provoquée uniquement par la volonté des chefs socialistes d'empêcher une réunion autorisée par le Conseil d'Etat.

La responsabilité de ce qui s'ensuivit retombe entièrement sur eux.

Après l'émeute de 1927, Nicole s'était lavé les mains du sang qui coula. Cette fois-ci, il n'y réussira pas. Il a fait descendre la foule dans la rue pour appliquer la politique de violence qu'il préconise. Nicole est le grand responsable de cette tragique soirée. Cet homme est plus qu'un malfaiteur public; le sang qu'il a fait répandre, il ne pourra plus l'effacer.

Nicole est arrêté

Il prenait son bain

Le leader socialiste, le grand fauteur des désordres sanglants, a été enfin arrêté hier. C'est à la suite d'une séance extraordinaire du Conseil d'Etat que M. Frédéric Martin, président du Département de justice et police, avisa ses collègues qu'il décernait un mandat d'amener contre le rédacteur en chef du « Travail », député et conseiller national.

Il était dix heures hier matin lorsque M. Flotron, commissaire de police, accompagné de M. Voldet, secrétaire, du sous-brigadier de sûreté Enneveux, chef de la brigade politique, et de l'agent Babel, sonna à la porte du luxueux appartement du coupable. Ce fut Mme L. Nicole qui reçut les policiers, son mari prenant en ce moment un bain.

Comme à l'ordinaire, Nicole fit quelques grossières remarques à l'égard de MM. F. Martin et Zoller, se vêtit et monta dans un taxi qui le conduisit à la prison de St-Antoine, sa véritable demeure. Quelques instants plus tard, Nicole gagnait une cellule après avoir, selon l'usage, vidé ses poches.

Les rassemblements interdits à Genève, Vaud, et Berne

Le Conseil d'Etat genevois a pris un arrêté interdisant tout rassemblement ou cortège sur la voie publique.

La même mesure a été prise par les Conseils d'Etat vaudois et bernois.

La vente du journal « Le Travail » a été interdite dans la rue.

La préméditation socialiste

Voici les instructions données aux troupes socialistes et qui prouvent la préméditation de causer des désordres.

1° Occuper tous les cafés du quartier dès 19 heures, comme de paisibles consommateurs; 2° emplir la salle au plus tôt, en occuper les quatre coins et si possible le podium; 3° en cas d'impossibilité, faire assez de bruit à l'extérieur pour que la séance ne puisse avoir lieu; 4° résister sans craindre d'employer la violence à la gendarmerie, rompre les barrages, couper les cordes. S'il y a des hydrants s'en emparer. Occuper la rue.

Des sifflets à roulettes, achetés à 6 francs le cent, avaient été distribués et il était recommandé aux manifestants de se munir de sachets de poivre. Une centaine de matraques leur avaient été distribuées.

Une levée de troupes

Le Conseil fédéral a décidé de mettre de piquet le régiment de dragons 2, état-major et escadrons de dragons 5, 6 et 7 et l'escadron de mitrailleurs 2.

La fourniture des chevaux de réquisition ne sera pas exécutée.

Le Conseil fédéral a décidé également que les troupes qui seront levées pour le maintien de l'ordre seront considérées comme étant en service actif. De ce fait, les dispositions du Code pénal militaire sont applicables à toutes les personnes civiles qui seraient arrêtées par les troupes.

Courrier des Corporations

Mauvaise foi !

Le « Peuple valaisan », organe des librepenseurs socialistes valaisans, ne manque pas une occasion pour insinuer que nos Caisses paritaires dépendent entièrement du patron.

Les principes d'application de la Loi fédérale du 17 octobre 1924, publiés par l'Office fédéral, indiquent pourtant clairement ce qui suit : (page 32)

« Pour qu'une Caisse puisse être reconnue comme paritaire, il faut qu'elle soit administrée et financée en commun par des employeurs et des travailleurs. »

Les statuts de notre Caisse paritaire valaisanne, par exemple, ont été élaborés conformément aux exigences de l'Office fédéral. Et nous allons prouver cela, noir sur blanc, en citant le texte même de nos statuts :

« Art. 23 : Les organes de la Caisse sont les suivants :

- a) la totalité des membres,
- b) l'assemblée des délégués,
- c) le comité,
- d) les réviseurs des comptes. »

« Art. 24 : La totalité des membres (assurés et employeurs) procède à l'élection des délégués. Les assurés choisissent parmi eux, tous les deux ans, par votation aux bulletins secrets, un délégué par 50 assurés ou pour fraction de ce nombre... »

« Employeurs et assurés disposent du même nombre de voix. »

« Art. 25 : L'assemblée des délégués se compose des délégués des assurés et de ceux des employeurs. Chaque délégué des assurés a droit à une voix. Les délégués des employeurs ont droit au même nombre de voix que ceux des assurés... »

« Art. 26 : ... La présidence de l'assemblée des délégués est exercée alternativement, pendant une année, par un délégué des assurés et par un délégué des employeurs. »

« Art. 28 : Le comité se compose de quatre à six membres, dont la moitié sont nommés par les délégués des assurés et la moitié par les employeurs... Le président est nommé pour une année. Cette fonction est remplie, à tour de rôle, par un représentant des employeurs et un représentant des assurés. »

« Art. 31 : Il sera fait choix de deux réviseurs de comptes et de deux remplaçants; sur ce nombre, une moitié sera nommée par les délégués des assurés et l'autre moitié par les délégués des employeurs. »

« Les réviseurs des comptes ont le droit d'inspecter les livres de la Caisse et la gestion générale des affaires dans le cours de l'année. »

Peut-on encore, après lecture de ce texte, affirmer que notre Caisse paritaire dépend entièrement du patron? Evidemment, nous ne nous faisons pas d'illusion; le camarade W. qui se targue de n'avoir plus la foi et qui, cependant, a beaucoup de mauvaise foi, répètera sans cesse son mensonge.

Mentez, mentez toujours... Ce procédé est déjà vieux, mais il n'est certes pas beau.

Dans nos organisations

Syndicat B. B., Lens. — L'assemblée du 29 octobre fut très bonne. Encore deux ou trois absences non excusées. Le comité sera sévère à l'égard des fautifs.

Le protocole est lu et ne soulève aucune objection. Le président remarque que les cotisations rentrent maintenant régulièrement; il y a amélioration de ce côté également. Les cotisations du dernier trimestre 1932 devront toutes être versées pour le 15 décembre, au plus tard, afin de faciliter le bouclage des comptes de fin d'année.

Le syndicat a ensuite le plaisir d'entendre une causerie du secrétaire c. s. Jacquod sur la crise actuelle et les devoirs des syndicats chrétiens en face de ce problème. L'organisation chrétienne des professions s'impose. Le libéralisme économique a désorganisé les métiers, ruiné les professions et surtout les ou-

vriers. Le socialisme, avec ses principes de lutte des classes et de socialisation, ne peut amener une restauration saine et prospère de la vie économique. Le christianisme social seul peut apporter plus de justice et c'est vers lui que le monde devra se tourner, s'il ne veut pas sombrer dans l'anarchie la plus complète.

Une discussion suivit cette causerie et la séance fut levée vers 22 heures.

Syndicat B. B., Ayent. — Très bonne assemblée, jeudi 4 novembre, à l'ancien hôtel du Rawyl. Quelques syndiqués seulement manquaient, absents pour cause de service militaire ou pour cause de travail. Le véritable esprit syndical se réveille, tant mieux!

Le président ouvre la séance, à 8 h. 30, et remercie les membres d'avoir répondu à la convocation plus nombreux que la dernière fois.

Le caissier fait l'appel et le secrétaire lit le protocole de la dernière assemblée qui est adopté sans modification.

Les questions administratives sont liquidées assez rapidement et la parole est ensuite donnée à notre ami Jacquod qui salue avec joie le nouvel esprit créé dans le syndicat, esprit qui est de plus en plus celui des vrais syndiqués chrétiens. Nos organisations, jeunes encore, doivent naturellement passer par une période d'éducation dont les effets ne se font souvent sentir qu'après quelques années d'activité. Le mouvement chrétien-social est encore trop méconnu. Or, on n'aime pas ce que l'on ne connaît pas. Notre mot d'ordre doit donc être : former des propagandistes, c'est-à-dire, pour employer une expression même du Pape Pie XI, « des multiplicateurs qui s'irradient jusqu'à l'infini dans la masse, qui se décuplent, qui se centuplent par leur influence, par leur propagande auprès de leurs compagnons et de leurs compagnons ». Formation donc, pour l'action! Voilà notre formule.

A cet effet, les syndiqués viendront régulièrement aux assemblées où ils se formeront doctrinalement. La question d'avoir un local chauffé et réservé pour le syndicat, local où nos membres pourront venir lire nos journaux et se rencontrer, doit être étudiée sans retard.

Dans ce but de formation, le bureau de la Fédération organisera un cours syndical qui aura lieu en janvier 1933, à Sion. D'ores et déjà, nous y sommes tous invités.

Le secrétaire c. s. nous montre ensuite les progrès que notre mouvement chrétien-social a réalisés durant l'année 1931, progrès certes réjouissants et qui promettent de l'être davantage l'an prochain.

Il nous fait connaître l'Ordonnance III sur l'assurance-chômage qui donne, entr'autres, aux Caisses paritaires la possibilité de garder leurs membres pendant trois ans après la rupture du contrat de travail. Cette décision prise par le Conseil fédéral à la suite d'une démarche de la Fédération romande des Caisses paritaires, réjouira certes nos membres et facilitera grandement notre propagande.

Le secrétaire c. s. termine par un appel vibrant à l'action, à la belle action chrétienne-sociale.

« J'ai des bénédictions spéciales pour ceux qui s'occupent des Organisations ouvrières », écrivait le Pape Pie XI, le 25 avril 1925, à l'Abbé Cardyn, directeur de la Jeunesse ouvrière belge.

Comptons sur ces bénédictions et allons de l'avant.

Prochaines réunions

Syndicat B. B. St-Martin. — Assemblée générale, mercredi 16 novembre, à 20 heures, au local désigné par le président de la section.

Syndicat B. B. Chamoson. — Assemblée générale, vendredi 18 novembre, à 20 heures au café Carrupt.

Avis aux chômeurs des Usines de Chippis

Les assurés de la région de Sierre et environs (Sierre, Chippis, Chalais, Venthône, Chermignon, Miège, Salquenen, Viège, Agaren, Loèche, Montana, etc.) doivent réclamer leur carte au président de la Caisse paritaire, à Chippis. Les chômeurs des autres régions peuvent s'adresser directement au gérant, à Bramois.

Secrétariat Chrétien-Social du Valais Romand Bramois (Tél. 601.2).

Revue étrangère

La victoire de M. Roosevelt

Ainsi que les dépêches de hier l'ont annoncé, Roosevelt a été désigné par les électeurs américains pour occuper, dès mars prochain, le siège présidentiel des Etats-Unis.

Car les délégués élus dimanche par les Etats ont mandat impératif de leurs électeurs de se prononcer pour le candidat de leur choix.

La nomination du président des Etats-Unis, n'intervient pas, en effet, directement par le corps électoral; c'est une élection à deux degrés, soit au suffrage restreint des délégués des Etats.

Ce sont ces délégués qui ont reçu dimanche, dans une forte majorité, la consigne de porter M. Roosevelt à la Maison-Blanche.

Les résultats définitifs de l'élection sont les suivants : Roosevelt : 472 voix; Hoover : 59.

Un tel revirement aurait de quoi surprendre ceux qui ne connaissent pas les particularités du régime électoral des Etats-Unis, qui ressemble à celui en vigueur en Angleterre pour les élections législatives.

Le candidat à la présidence qui obtient la majorité des voix dans un Etat bénéficie de la totalité des votes dont dispose cet Etat. Un pareil système a pour effet l'écrasement complet des minorités.

Il explique comment M. Hoover, avec 8.500.000 voix n'aura que 59 délégués à l'élec-

tion définitive, tandis que M. Roosevelt, avec 11.800.000 en aura 472.

Quoi qu'il en soit, le candidat démocrate l'emporte de haute lutte; les Américains ont été conquis par ses promesses, son charme et la séduction qu'un changement de gouvernement exerçait sur eux.

M. Hoover, n'a pas pu vaincre la vague d'impopularité qui s'est attachée à son nom depuis que la crise a déferlé sur le Nouveau-Monde avec une furie que nous ne connaissons pas dans nos vieux pays.

Là réside avant tout le sens de la victoire du candidat démocrate. Son programme, nous l'avons déjà dit, ne diffère guère de celui de son concurrent : maintien de l'équilibre, maintien des dettes européennes, liberté laissée aux Etats de modifier la loi de prohibition de l'alcool.

Sur un point, M. Roosevelt s'est prononcé quelque peu différemment de M. Hoover, en préconisant une réduction des taxes douanières et un adoucissement des mesures restrictives à l'importation, ce qui favorisera une reprise des relations commerciales avec l'Europe et par voie de conséquence, une atténuation de la crise de surproduction dont nous souffrons.

Gardons donc un rayon d'espoir, et souhaitons que le régime de M. Roosevelt soit celui du renouveau économique dans le monde. Encore que ce renouveau, pour être durable, ne se produira pas tout seul, mais que seule, une conception plus chrétienne des lois de l'économie permettrait de saluer l'aube d'un jour nouveau et meilleur.

C. A.

Nouvelles diverses

L'arbitrage pour le Chaco

La Bolivie et le Paraguay ont accepté l'arbitrage de la Société des Nations en vue de régler le conflit du Chaco.

Un médecin centenaire

L'Académie de médecine de Paris a voté, mardi, des félicitations à un de ses anciens présidents, le Dr Guinriot, qui vient d'avoir 100 ans.

Cinq ouvriers tués par un train

Des ouvriers qui travaillaient sur la voie ferrée à l'embranchement de Watford (Middlesex) ont été écrasés par un train. Cinq d'entre eux ont été tués. Un autre blessé.

CONFÉDÉRATION

Une grosse fraude fiscale

Une importante affaire de fraude au préjudice du fisc vient d'être découverte à Paris.

Quelques financiers suisses s'entremettaient pour éviter aux capitalistes français le paiement de l'impôt de 18 % sur les valeurs mobilières étrangères.

Des employés de la Banque commerciale de Bâle se rendaient à Paris, recueillaient les titres des propriétaires français, et plaçaient en Suisse l'argent de leurs clients.

Le montant du préjudice subi par le Trésor atteindrait le chiffre de neuf millions.

La Banque commerciale de Bâle fait savoir à ce sujet que l'acquisition d'une clientèle française par les banques suisses est libre et réciproquement : que seuls trois employés de la Banque n'ont pas observé les exigences de la loi fiscale française concernant l'encaissement des coupons.

Un cadeau tombé du ciel

L'autre jour, les habitants de la petite cité d'Aarburg près d'Olten ne furent pas peu surpris de voir, surgissant des nuages, un objet sombre tomber du ciel et choir dans un champ des environs. On se précipita et l'on découvrit que ce météore d'un nouveau genre n'était autre qu'une malle d'officier, paraissant échappée d'un avion militaire qui survolait la contrée en cet endroit. Renseignement pris à Dübendorf, il ressort qu'en effet, un officier aviateur, dont l'avion avait été quelque peu secoué dans la tempête, avait égaré sa malle au cours de son raid. C'est une véritable chance qu'elle soit tombée en plein champ sans blesser personne.

Incendie d'un asile d'enfants

A Wädenswil (Zurich), le feu a éclaté, hier matin, vers 4 h. 1/2, dans un asile pour enfants anormaux. Le feu, prenant rapidement une grande extension, détruisit bientôt un grand immeuble de quatre étages. Les enfants, au nombre de quatre-vingts environ, se réfugièrent dans un immeuble voisin. Douze cadavres sont restés dans les flammes.

Mort de l'ancien forestier Fankhauser

A l'âge de 83 ans est décédé à Berne l'ancien inspecteur des forêts Fankhauser, qui était connu dans tous les milieux forestiers du pays.

Un boni à Lucerne

Le compte de l'Etat de Lucerne de 1931 se solde par un boni de 202,132 fr. sur un total de recettes de 15, 700, 344 fr. Le Conseil d'Etat propose de verser 100,000 fr. à la société du sanatorium lucernois et 100,000 fr. au fonds pour l'enseignement agricole.

Canton du Valais

La loi sur la protection ouvrière

Afin de permettre à toutes les opinions intéressantes d'être entendues nous insérons volontiers la correspondance suivante, correspondance tout à fait occasionnelle. Nous laissons le soin à la Chronique du Cartel chrétien social de faire valoir son point de vue. Nous ferons seulement observer, pour le moment, que l'augmentation des frais pouvant résulter de l'introduction de la journée de 8 heures dans la petite industrie, n'est pas absolument inévitable. En introduisant le paiement du salaire à l'heure, il n'y a pas d'augmentation de salaire globale pour le patron; par contre, en cette période de crise, il en résulterait la possibilité de donner du travail à de nouveaux travailleurs. La question mérite d'être étudiée. Nous nous bornons à en faire la suggestion. (Réd.)

A l'occasion de sa prochaine session, le Grand Conseil va discuter en seconde lecture la loi sur la protection ouvrière.

Cette loi, en apparence de peu d'importance les milieux industriels n'étant pas touchés puisqu'ils sont eux-mêmes soumis aux lois réglementant le travail dans les fabriques, n'a guère eu le don d'intéresser le contribuable ou l'électeur.

La nouvelle loi aura cependant une importance considérable, soit au point de vue social, soit au point de vue financier. Nous ne saurions mettre en doute les intentions excellentes qui ont guidé le législateur, mais nous sommes persuadés que les résultats découlant de l'application de la nouvelle loi iront, pour certaines catégories de travailleurs, à l'encontre de ceux qu'il a recherchés.

Si la protection de l'ouvrier est désirable dans beaucoup de branches de l'activité sociale, elle aura par contre, par son application des résultats inattendus sur les finances de beaucoup d'administrations communales qui emploient un personnel plus ou moins nombreux pour leurs services publics.

Nous partons du principe que la loi n'a pas pour but une diminution des salaires, sinon, son esprit ne répondrait guère à son titre. Donc, à une diminution moyenne de 20 % des heures de travail, doit correspondre mathématiquement une augmentation de 20 % du personnel et de la dépense. Sans entrer dans trop de détails, nous nous bornerons à citer quelques chiffres concernant le seul service d'appareillage des Services Industriels de la Commune de Sion. Si nous jetons un coup d'œil dans leur rapport annuel, nous constatons pour l'année 1931, qu'il a été payé en salaires aux appareilleurs et manœuvres plus de fr. 240,000. Comme ces appareilleurs et manœuvres font la journée de 10 h. en supposant comme nous l'avons dit plus haut que les salaires doivent être maintenus, l'application de la journée de 8 h., obligatoire pour ce personnel, correspondra pour cette seule branche de l'activité communale à une augmentation de dépenses de fr. 48,000.—

On nous objectera que le travail de 8 h. permettra une meilleure utilisation de la main d'œuvre et assurera proportionnellement un meilleur rendement. Par expérience, nous pouvons affirmer le contraire : la plupart des ouvriers et manœuvres des Services Industriels sont agriculteurs durant leurs heures de liberté, et on ne saurait leur faire un grief de ne pas rester les bras croisés pendant ce temps. Nous savons par contre, dans de telles circonstances, ce que devient le rendement de travail chez l'employeur officiel!

Qui payera les fr. 48,000.— de déficit de la commune pour son service appareillage?

- Il y a plusieurs solutions :
- ou une réduction correspondante des salaires, solution en tous points inadmissible,
- ou la Commune prendra à sa charge les frais supplémentaires, solution qui bouleverserait totalement le budget communal,
- ou le travail d'appareillage sera majoré dans les factures particulières, ce qui ne favorisera guère l'extension de la consommation,
- ou, dernière solution, il faudra recourir à une hausse des tarifs de vente d'électricité et gaz.

C'est bien cette dernière solution qui nous paraîtrait la plus logique, puisque plus du tiers de la main d'œuvre est employée à l'extension et aux réparations des réseaux de distribution. Mais elle aura pour conséquence une aggravation des charges des abonnés et une augmentation du coût de la vie. D'autre part, ce sera une injustice à l'égard des installateurs privés qui se trouvent dans les mêmes conditions que les entreprises d'installations communales et qui, eux, se verront dans l'obligation de majorer leurs factures.

Le législateur a-t-il songé à cela? Ou a-t-il des moyens de remédier à cette situation nouvelle qui serait créée par la loi?

Au point de vue social et surtout au point de vue de la protection ouvrière, nous doutons aussi que les appareilleurs valaisans aient à se féliciter de l'acceptation de la nouvelle loi. Les ouvriers appareilleurs qualifiés pour électricité, gaz et eau sont peu nombreux en Valais. Le chômage ne les a guère touchés,

jusqu'à ce jour. L'enrôlement d'un personnel supplémentaire de 20 % aura pour effet d'attirer la main d'œuvre du dehors, qu'on le veuille ou non, et nous craignons fort que cette main d'œuvre, plus habile que la nôtre justement parce qu'elle n'a pas d'occupations accessoires, ne créera le chômage, inexistant jusqu'à ce jour.

Nous avons pensé attirer en quelques mots l'attention des membres de notre haute Autorité législative, sur les conséquences de l'adoption de la loi sur la protection ouvrière pour une catégorie de travailleurs. Nous avons de cette manière rempli le but que nous nous sommes assigné.

Le spiritualisme du « Confédéré »

Dans notre dernier numéro, nous avons cité des extraits de commentaires de presque tous les journaux romands, sur la retraite de M. le conseiller d'Etat Perrier.

Tous, nos lecteurs ont pu en juger, ont rendu un juste hommage d'admiration à l'homme droit et juste qui était l'honneur de la Suisse. L'« Indépendant », organe radical de Fribourg, ne faisait même pas exception.

Il n'était que la presse d'extrême-gauche pour trouver des motifs qui ne fussent pas d'ordre spirituel, au départ de M. Perrier.

Lecteur, détrompez-vous. Le « Confédéré », organe des radicaux valaisans, s'il n'approuve pas toutes les insinuations des journaux socialistes, n'approuve pas davantage les louanges de la presse « bien pensante » — la quasi unanimité des journaux.

Il parle d'« éclipse incompréhensible », puis, après avoir reconnu les « incontestables qualités qui favorisèrent son ascension au pouvoir », le « Confédéré » critique l'œuvre du vénéré magistrat. C'est son droit, mais sous la plume du correspondant de notre confrère, certaines critiques sont des éloges : « Ernest Perrier, écrit-il, homme d'une seule doctrine, d'une seule opinion, d'une seule autorité » ; quel plus bel hommage qu'une telle phrase : quand on a la vérité, pourquoi ne suffirait-elle pas. Une seule doctrine : celle de l'Evangile ; une seule autorité : celle de Dieu et de ses représentants.

Que le « Confédéré » nous fasse un jour le même éloge, nous n'en serions peut-être pas dignes, mais que nous aimerions le mériter. Le « Confédéré » aime se dire neutre en matière religieuse ; nous lui avons prouvé que la neutralité, en cette matière, était synonyme d'athéisme. Quelle plus belle preuve que ce qu'écrivit le même correspondant au sujet de M. Perrier.

« M. Perrier, écrit-il, a trouvé sa voie dans la maison bénédictine qui enseigne que, pour plaire à Dieu et vaincre sa colère, il faut le prier à l'heure sinistre où, normalement, dorment les pitoyables mortels.

« Nous planons ici dans des sphères éthérées. Je préfère, pour mon compte, un bon demi de fendant pétillant ! C'est plus sûr et plus immédiat ! »

Le « Confédéré », incapable de comprendre quoi que ce soit, aux choses de l'âme, se moque de la religion d'une manière scandaleuse. Comment dire, avec plus d'ironie sceptique, qu'il ne croit pas à la vie spirituelle ; le verre de vin est l'emblème de ses conceptions matérialistes...

Que pensent d'une telle profanation des choses saintes les lecteurs catholiques du « Confédéré » ? C. A.

Nos troupes en manœuvres
Ansi que nous l'avions annoncé, le régiment valaisan d'infanterie de montagne 6, commandé par le lieutenant colonel Guillaume de Kalbermatten, de Sion, a commencé des manœuvres mardi, dans la région d'Entremont et du Val Ferret. Le régiment, d'ailleurs, n'agit pas seul. Il fait partie d'un groupe d'artillerie de montagne 1, dont le chef est le major de Courten et le groupe de canons tractés 9 du major Tschumy.

La direction des exercices incombe au colonel Edouard Petitpierre, commandant de la brigade 3 d'infanterie de montagne. Les arbitres, qui sont des officiers du régiment vaudois 5, ont à leur tête leur commandant de régiment : lieutenant-colonel Georges Bridel. Le colonel-divisionnaire Tissot suit les manœuvres, qui se sont terminées dans la journée de jeudi. Aujourd'hui les troupes dont le moral est resté excellent de même que l'état sanitaire sont rentrées à Sion, où ils seront licenciés demain.

Succès universitaire
M. Georges Ribordy, fils de M. Edmond Ribordy, vient de subir brillamment son second examen de pharmacien à l'Université de Genève. Nos vives félicitations.

Blessé par un billon
Dévalant du bois à Arlaches, près de Praz-de-Fort, M. César Droz fut soudain renversé et entraîné par un billon de 1 m³. M. le Dr Luder lui prodigua les premiers soins et le fit conduire à l'hôpital de Martigny avec une jambe fracturée.

Décisions du Conseil d'Etat

Homologations. — Le Conseil d'Etat homologue :

1. le plan d'aménagement des forêts de la bourgeoisie de Martigny-Bourg ;
2. le règlement de la bourgeoisie d'Ernen, concernant la jouissance des avoires bourgeois ;
3. le règlement forestier de la bourgeoisie d'Almagell ;
4. le règlement et tarif de la commune de Leytron pour la vente d'eau potable ;
5. les statuts de la société des hommes et de développement du village de Sensine, de siège social à Conthey ;
6. les statuts de la corporation du bisse de « Hanigwasser », de siège social à Saas-Fée ;
7. les statuts de la société d'agriculture de la commune de Vollèges ;
8. le règlement du comité d'action de secours pour les incendiés de Blitzingen ;
9. les statuts du consortage du bisse « Haldenwasser », de siège social à Saas-Almagell.

Approbation de plans. — Il approuve :

1. les plans présentés par la S. A. La Dixence, se rapportant à la construction d'une usine hydro-électrique à Chandoline, sur Sion ;
2. les plans présentés par la S. A. La Lonza, à Viège, concernant l'agrandissement des installations pour la fabrication de l'acide azotique ;
3. les plans présentés par M. Cl. Defabiani, menuisier à Sion, concernant l'agrandissement de ses ateliers, à la Planta, Sion.

Caisse d'assurance-chômage. — Il déclare reconnaître, sous certaines réserves, la Caisse d'assurance-chômage de la commune de Brigue et il met dite Caisse au bénéfice des subventions cantonales réglementaires.

Conseil du 1er Arrondissement des chemins de fer fédéraux. — Sont confirmés comme délégués du canton au Conseil du 1er Arrondissement des chemins de fer fédéraux pour la période administrative du 1er janvier 1933 au 31 décembre 1935 :

MM. Troillet Maurice, conseiller d'Etat, à Sion ; Evéquoz Raymond, conseiller aux Etats, à Sion.

Démission. — Est acceptée, avec remerciements pour les dévoués services rendus, la démission sollicitée par M. l'inspecteur forestier Adrien de Werra, à Sion, comme professeur à l'école d'agriculture de Châteauneuf.

Promotion militaire. — Le premier lieutenant Paul de Courten, 1889, comp. inf. mont. 1/11, est promu au grade de capitaine.

Médecin. — M. le Dr Frochoux Jean, du Landeron (Neuchâtel), porteur du diplôme fédéral de médecin, est autorisé à exercer son art dans le canton.

Sages-femmes. — Sont autorisées à exercer leur profession dans le canton :

Mlles Elisa Schers, d'Orsières, sage-femme diplômée de la maternité de Genève ; Céline Rey, de Montana, sage-femme diplômée de la maternité de Lausanne ; Maret Agnès, de Conthey, sage-femme diplômée de la maternité de Lausanne ; Lina Morard, de St-Léonard, sage-femme diplômée de la maternité de Genève ; Marie Summermatter, d'Eisten, sage-femme diplômée de la maternité de St-Gall.

Chez nos étudiants

M. Pierre Delaloye étud.-jur. a été nommé vice-président de la « Sarinia », section française des Etudiants suisses à l'Université de Fribourg, pour le semestre d'hiver 1932-1933.

La réunion de la Société d'histoire
Nous rappelons à tous les amis de l'histoire la réunion qui tiendra dimanche, à St-Maurice, la Société d'histoire du Valais romand.

Chronique de Martigny

Le théâtre de Lausanne au Casino
Samedi prochain, 19 courant, au Casino Etoile, la troupe du Grand Théâtre de Lausanne, dans un spectacle comique « Le Fau teuil 47 », avec le concours de Mme Carmen d'Assilva.

Trains de nuit pour Sion et Sierre. Location ouverte à partir de lundi 14, à la librairie Gaillard.

Collision d'autos
Mercredi après-midi, devant le café des Messagères, une auto conduite par M. Paul Gabriel, Fribourgeois, et dans laquelle avaient pris place son enfant, sa belle-mère et une de ses belles-sœurs, est entrée en collision avec une auto bernoise.

Les dégâts matériels sont importants.

Chronique Sédunoise

Conférence de M. le conseiller d'Etat Escher

Dimanche prochain, M. le conseiller d'Etat Escher donnera pour la jeunesse catholique du district de Sion, sa conférence si connue sur les « Sans-Dieu ». La jeunesse catholique de Sierre a eu l'honneur d'entendre cet orateur dont la parole sur ce même sujet avait déjà fait profonde impression sur nos compatriotes de Suisse allemande.

Nous sommes heureux de voir cet homme d'Etat apporter ici, à notre mouvement de jeunesse l'appui de son autorité et de ses convictions.

La Congrégation des jeunes gens de la paroisse invite cordialement tous les jeunes gens du district à cette réunion qui aura lieu dimanche 13 courant, à 5 h. 30, au Cinéma « Lux ». Entrée libre.

Le Conseil de la Congrégation.

Fête au Parti Conservateur sédunois

Tous les citoyens conservateurs de Sion sont conviés à la Grande Salle de la Maison Populaire, samedi 12 novembre, à vingt heures et demie pour célébrer le cinquantenaire de la victoire qui a porté ce grand parti au pouvoir dans cette ville.

Tous ceux qui depuis lors se sont dépensés pour affirmer d'année en année ces premiers succès, tiendront à se grouper autour de leurs aînés, les derniers survivants de ces époques troublées, mais belles de leur dévouement et leur ardent patriotisme.

M. le conseiller d'Etat Pitteloud, président du Parti conservateur du Centre, M. Alexis Graven, président du Tribunal cantonal, M. Joseph Kuntschen, président de la Ville, M. Charles de Kalbermatten, au nom des jeunes, prendront la parole pour commémorer ces événements historiques de la cité, rappeler les défunts, féliciter et remercier les vétérans de l'œuvre accomplie. L'un d'eux, M. Henri de Lavallaz, ancien député, répondra de sa voix autorisée de vieux lutteur.

M. le conseiller d'Etat Raymond Lorétan, vice-président du Parti conservateur valaisan, apportera le salut du Canton, en l'absence de son président, M. le conseiller aux Etats Raymond Evéquoz, empêché au dernier moment d'assister à la réunion.

Chapelle des Eclaireurs

Une messe sera célébrée, dimanche prochain, 13 novembre, à la chapelle St-Georges, par M. l'Abbé de Preux, Aumônier cantonal des Eclaireurs. Elle réunira les Chefs des diverses troupes valaisannes, venus à Sion pour participer à un cours spécial d'instruction donné par M. Louis Blondel, commissaire national, à Genève.

Ce sera le premier office qui sera célébré dans cette chapelle, depuis que le Vénérable Chapitre l'a bien voulu mettre à disposition des Eclaireurs.

Un chauffeur qui aime trop le vin

Un chauffeur de la maison de vins Gillard, à Sion, ayant sans doute trop apprécié la marchandise qu'il était chargé de livrer, a heurté à Genève un tram dans la rue de Carouge. Le camion arracha une portière et un marchepied et fut lui-même assez endommagé.

On le retrouva une heure plus tard au rond-deu de Carouge et son conducteur, sous bonne escorte, fut conduit aux violons.

Le beau travail du « Courrier »

La « Patrie » a trouvé sa voie.

M. Sauthier l'affirme ; la découverte est d'importance pour lui ; quant à nous, il y a longtemps que nous savons où nous allons et que nous tendons vers un but, qui, s'il ne plaît guère à notre confrère, n'est pas moins conforme à notre programme : défense de nos autorités, aussi bien communales que cantonales, pour autant qu'elles se conforment aux principes chrétiens et conservateurs dont nous nous réclamons. Discipline d'abord, aux décisions régulières de pouvoirs régulièrement constitués, ce qui n'empêche nullement la libre discussion au sein du parti, dans les limites de l'objectivité et de la loyauté.

Le parti conservateur sédunois s'est donné un comité, régulièrement nommé.

Notre devoir est de l'appuyer et de le défendre contre les attaques injustes qui ne tendent qu'à le discréditer auprès du public.

Dans ce but, tous les moyens sont bons pour M. Sauthier. Il se gardera de rien répondre aux déclarations si nettes du grand comité conservateur, approuvant à l'unanimité la conduite du comité, mais continuera ensuite sa campagne de haine contre lui, se souvenant de la parole fameuse : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose ».

Ainsi M. Sauthier ne veut admettre que l'entente ait été proposée par le parti radical, mettant ainsi en doute, bien plus, infirmant les paroles de M. Evéquoz, applaudies par toute l'assemblée : Vous avez fait votre devoir en ne refusant pas une entente qui vous était proposée.

C'est en effet, M. Jean Gay, député libéral, qui se rendit chez M. Jos. Kuntschen, lui proposer l'élaboration d'une liste d'entente.

M. Jos. Kuntschen applaudit vivement à cette idée et s'en fit aussitôt le plus chaleureux défenseur.

Ceci dit pour couper court à la tentation du « Courrier » de mettre en opposition M. Kuntschen avec les autres membres du comité conservateur.

Nous n'avons, certes, pas à recevoir de leçons de la part d'hommes qui ont mené toute la campagne proportionnelle de connivence avec le parti socialiste — avec lequel ils ont élu domicile commun et s'entendent comme larrons en foire, joli tableau, en vérité ! — et en opposition avec toutes les autorités de leur propre parti.

Une telle attitude en dit long sur les intentions inavouées de nos confrères ; nous sommes, nous aussi, entièrement édifiés.

C. A.

Chronique Sierroise

Service religieux

Dimanche 13, Dédicace de l'église paroissiale. Messes basses : à 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 8 h. 1/2, 9 h., enterrement de M^{me} G. Tabin. 10 h., Grand-Messe (sermon de clôture de la mission allemande). A 2 h., Vêpres et ensuite réunion du Tiers-Ordre. A 19 h. 45, chapelet et Bénédiction.

N. B. Am Freitag und Samstag abends um 8 Uhr Altarsakraments- und Muttergottesfeier wobei alle deutschsprechenden Pfarrangehörigen freundlichst eingeladen sind.

Am Sonntag morgen um 8 1/2 Uhr, in der alten Kirche, Kindergottesdienst ; zum Hochamt Schlusspredigt der deutschen Mission.

M^{me} Caroline Tabin

Nous apprenons avec peine le décès, à l'âge de 74 ans, de M^{me} Caroline Tabin, née Mouton, épouse de M. le préfet Tabin.

C'était une femme de devoir, une chrétienne exemplaire, qui ne manquait pas une occasion de faire le bien. Les pauvres la regretteront, et tous ceux qui l'ont connue en garderont un pieux souvenir.

Que M. le préfet Tabin trouve ici l'hommage de nos condoléances émuës.

L'ensevelissement de M^{me} Tabin aura lieu, à Sierre, dimanche, à 9 heures.

Elisabeth de Hongrie

Sous les auspices des Enfants de Marie, M. Serge Barrault, professeur à l'Université de Fribourg, donnera à Sierre, le dimanche 20 courant au soir, à la Halle de Gymnastique, une conférence avec projections lumineuses sur « Elisabeth de Hongrie ». Il aura dans l'après-midi, donné le même sujet à Sion.

Un nombreux public, attiré par la personnalité du conférencier et l'intérêt de son sujet répondra certainement à l'invitation que leur font aujourd'hui les Enfants de Marie de Sierre.

Suite et fin

Le match aux quilles qui se déroule à Noës depuis deux dimanches en faveur de la chapelle Ste Thérèse, se terminera dimanche prochain, 13 novembre. Que les intéressés se le disent.

Un Sierrois victime des échauffourés de Genève

Les innocents paient pour les coupables
M. Robert Zuber, bien connu dans notre ville, qui se trouvait comme curieux, parmi la foule, lors des manifestations de mercredi soir, a été atteint par une balle et transporté à l'hôpital cantonal de Genève, avec une jambe cassée.

Aux dernières nouvelles, son état n'est pas alarmant, mais la guérison sera longue. Nous formons pour lui nos vœux de prompt rétablissement.

Société d'agriculture de Sierre

Le Comité informe les sociétaires que l'office divin prévu à l'ancienne église le jour de la fête n'aura pas lieu.

Cette messe se dira à l'église paroissiale dimanche à 9 h. en même temps que la messe de sépulture de Madame Georges Tabin.

Nous prions donc les sociétaires d'y assister. Le Comité.

Communauté évangélique

La Communauté évangélique de Sierre exprime sa profonde reconnaissance à tous ses membres et à tous ses nombreux amis de Sierre et des environs pour leur charitable participation à la vente paroissiale de samedi et dimanche derniers.

Grâce aux généreux efforts de tous, notre Communauté pourra subvenir aux besoins des nombreuses œuvres qu'elle soutient.

SOCIÉTÉS

Ste-Cécile. — Vendredi, à 20 h. 30, répétition générale, à l'église.

Géronde. — Samedi : Répétition générale et ordres pour le concert du lendemain.

Dimanche : Fête de la Société d'Agriculture.

C. S. F. A. — Vendredi, le 11 courant, stamm, à 18 h. — Course automnale.

Lundi, le 14 courant, assemblée à 20 h. 30.

Pharmacie de service : BURGNER.



Nous avons la profonde douleur de vous annoncer le décès de

Madame Caroline Tabin-Mouthon

pieusement décédée, munie des Secours de la Religion.

L'enterrement aura lieu à Sierre, le 13 novembre, à 9 heures.

Priez pour elle !

Cet avis tient lieu de faire-part.



M^{me} Vve PONT Joseph et Famille, à St-Luc, ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Joseph PONT

leur cher époux, père, frère, oncle et cousin, que Dieu a rappelés à Lui, le 11 novembre, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu, à St-Luc, le 13 courant, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

POURQUOI ?

vous creuser la tête à chercher ce que vous pourriez bien offrir aux autres... et à vous-même pour les fêtes de fin d'année en petits meubles, divans, fauteuils, tables diverses, puisqu'à présent vous trouvez tout cela chez

F. Gertschen, fils

Naters-Brigue

Téléphone 55

Le choix en ameublements de tous genres est complet, aussi il est prudent de ne pas tarder avant de venir faire votre choix. Chaque mobilier est unique.

◆ Demandez nos CATALOGUES sans engagement.

BOUCHERIE NEUENSCHWANDER, S. A.

Avenue du Mail 17. Téléphone 41.994

GENÈVE

expédie par retour du Courrier :

■ Cuisses pour saler ou sécher, le kilo Fr. 1.60
Viande désossée, pr saucisses, Fr. 1.50
Devant bœuf Fr. 1.40

LA GENEVOISE

Cie d'assurances sur la vie

MI CHOLET, Agt Gl, Martigny-Ville

Viande de chèvre

■ 1^{re} qualité, le kilo & FRANC: 1.50

Expéditions très soignées et contre remboursement.

Boucherie ORELLI - Locarno

Pour reprendre un commerce

adressez-vous en toute confiance à

ACISA, S. A., 36 Petit Chêne, Lausanne

Adm., Paul Meylan

Cafés, Magasins, Coiffeurs, Commerces divers dans toutes les régions et à des prix très bas. Ne vous engagez d'aucune façon sans avoir demandé notre liste détaillée.

Choix énorme d'affaires à remettre.
Arrangements financiers.

Transports funèbres

à destination de tous les pays

Cercueils, Couronnes, Cierges

ARTICLES FUNÉRAIRES - Téléphone 121

A. MURITH, S. A. - GENÈVE

Dépôts pour le canton du Valais :

Mme Vve O. Marliétod, représentant, Sion.

Bureau et magasin : Rue du Rhône, tél. 1.81.

Vicarini & Caloz, représ., Sierre, tél. 2.71

Louis Barlatay, représ., Monthey, tél. 65.

Pierre Moulinet, représ., Martigny, tél. 65.

Démarches et renseignements gratuits.

Au Café des Producteurs - Veyras

Dimanche 13 Novembre

Grand Bal

Bonne musique. Invitation cordiale. Les Tenanciers

IMPRIMERIE SIERROISE

Travaux d'impression : Tous genres

Comme PLACEMENT AVANTAGEUX nous recommandons nos

OBLIGATIONS 4 1/2 %
à 5 ans de terme, nominatives ou au porteur

Banque Populaire de Sierre

Capital & Réserves Fr. 935.000
FONDEE EN 1912

Toute sécurité. Contrôle par l'Union Suisse des Banques Régionales

Lames Sapin

Lambris à moulure - Parquets et tous bois de construction

H. JULEN - SIERRE

Dépositaire de la PARQUETERIE D'AIGLE

● ● Téléphone N° 108 ● ●

CRÉDIT SIERROIS

SIERRE et MONTANA

Capital-Actions et Réserves Fr. 1.330.000.-

Prêts Dépôts

sous toutes formes aux meilleures conditions

Représentants

Importante compagnie suisse, toutes branches, cherche pour les Districts de Sierre, Sion et Haut-Valais, des agents actifs et sérieux. Traitement assuré aux personnes débrouillardes. S'adresser avec références Case postale 9199, Sierre.

E. MASSEREY, Sierre, tél. 33

Combustibles ■ livre vite, bien et aux meilleures CONDITIONS en tous genres

Pour

bien cultiver sa vigne. lutter avantageusement contre les maladies, faire du bon vin, vendre son vin et aimer son travail.

Lisez attentivement

Le

„Vigneron Romand“

l'un des 10 suppléments du « Sillon Romand »

Administration : Rue Haldimand 14, Lausanne - Téléphone 23.948.

Pour la publicité, s'adresser exclusivement aux Annonces-Suisses S. A. SION - Grand-Pont 14
TÉLÉPHONE 2.24.

Arbres fruitiers

Beaux choix en pépinières dans les meilleures variétés

Henri GAILLARD

pépiniériste

CHAMOSON

Abricotiers LUIZET

du pays, rabais par quantité. Se recommande :

H. Pitteloud

pépiniériste

CHERMIGNON

A vendre ou louer

Pension, Café

de grand rapport. S'adresser aux Annonces Suisses, Sion.

Dr DÉNÉRIAZ

SION

de retour

dès le 2 novembre

On cherche

emprunt de 25 mille francs contre bonne garantie hypothécaire.

Offres sous chiffre J H 432, aux Annonces Suisses, Sion.



BOUCHERIE CHEVALINE

Krieger, Vevay
Rue de la Poste 21, tél. 1298

Offre belle viande désossée pour charcuterie à fr. 1.20 le kg. demi port payé, Hachée gratis.

Abonnez-vous à la « Patrie Valaisanne »

VIENT D'ARRIVER :

Huile de foie de morue méd. qual. supérieure

Huile pour le bétail lit. 1.20, rab. par quantité

DROGUERIE PUIPPE

Poulettes 1932

A vendre quelques beaux lots de poulettes, race commune :

3 mois Fr. 2.50
4 » » 3.50
5 » » 4.50
6 » » 5.50
Canards, oies, dindes.

Envois par poste ou chemin de fer.

PARC AVICOLE, Sion

Occasions extraordinaires

1000 draps de lit, double fil blanchi, très lourds, avec ourlet à jour, 170/250. Valeur Fr. 7.- réduit Fr. 4.60.

500 duvets confectionnés, 120/180, en pur duvet gris, poids 5 livres. Valeur Fr. 38.- réduit Fr. 26.-

500 costumes pour Messieurs, coupons de Mt 3.20 en Wiph Cord, toutes teintes foncées, avec rayure cm. 140. Valeur Fr. 14.- réduit p. Mt. Fr. 7.90.

1000 paquets coupons. total 20 Mt. assortis en chemiserie, tabliers, blouses, etc. etc., à 2 et 3 mètres. Valeur Fr. 30.- réduit Fr. 16.50.

1000 couvertures laine, 140/190, avec jolie bordure jacquard. Valeur Fr. 21.- réduit par Mt. Fr. 14.50.

1000 coupons lainage pr dames, de 4 Mt chacun, 100 cm. large, dessins écossais et rayés. Valeur Fr. 3.50, réduit 2.50.

Nous avons un grand assortiment en chemiserie, tabliers, blouses, articles pour lit, cuisine, etc., etc.

Demandez s. v. p. échantillons gratuits.

Bianchetti Frères, Locarno

On demande

une personne sérieuse de 25 à 30 ans, pour soigner une personne malade et faire le ménage de 2 personnes.

S'adresser à la Droguerie Puipe.

Dimanche 13 novembre

Grand Bal

au Café des Amis

SIERRE

Invitation cordiale.

Café du Grand Pont - Sion

Dimanche dès 5 heures

LOTTO du Chœur mixte

BEAUX CHOIX DE LOTS Tentez la chance !

FIDUCIAIRE ROMANDE

Revisions Expertises

Organisation comptables

G. DUPUIS, MARTIGNY, Téléphone 136

Porcelaines

Cristaux

Argenterie

M. STEIGER & C^o

Rue Saint-François

LAUSANNE

Articles

de ménage